FTI Consulting Canada Inc.

1000, Sherbrooke Ouest Bureau 915 Montréal QC H3A 3G4 Canada

Tél.: 514.446.5093 www.fticonsulting.com

COUR SUPÉRIEURE Chambre commerciale

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° COUR : 500-11-065594-257
N° DOSSIER : 41-3215877

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE : **9431-0091 QUÉBEC INC.,** personne morale légalement constituée ayant son siège social au 7500 route Transcanadienne, Pointe-Claire, QC, H9R 5H8

Failli

-et-

FTI CONSULTING CANADA INC.

(Martin Franco, CPA, CIRP, SAI, responsable désigné) ayant une place d'affaires au 1000, Sherbrooke Ouest, bureau 915, Montréal, Québec, H3A 3G4.

Syndic

AVIS DE LA FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

(paragraphe 102(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

Avis est donné de ce qui suit:

- 1. 9431-0091 Québec inc. a déposé une cession le 25 avril 2025 et le soussigné, FTI Consulting Canada inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
- 2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue par visioconférence le 15 mai 2025, à 9 h30. Si vous désirez recevoir les coordonnées pour y assister, veuillez nous en informer, avant le 14 mai 2025 à 15 h, par courriel à medxl@fticonsulting.com.
- 3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
- 4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
- 5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Fait à Montréal, ce 1er jour de mai 2025.

FTI CONSULTING CANADA INC. Syndic autorisé en insolvabilité



FTI Consulting Canada Inc. 1000, Sherbrooke Ouest Bureau 915 Montréal QC H3A 3G4 Canada

Tél.: 514.446.5093 www.fticonsulting.com

PREUVE DE RÉCLAMATION

(article 50.1, paragraphe 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la « Loi »))

Tél	éphone :	Télécopieur :	Courriel :	
		dans	l'affaire de la faillite de	
		943	31-0091 QUÉBEC INC.	
le Mo	ontréal, prov	ince de Québec et de la réclamation de	, créancier,	
e,		[nom du créa	nncier ou de son représentant] de	[ville et province]
ERTI	FIE CE QUI S	UIT :		
	Je suis le cı	réancier de la débitrice susnommé		[poste ou fonctio
	do			[nom du créancie
	-			
			ant la réclamation visée par la présente formule.	
	Je suis a	u courant de toutes les circonstances entour	ant la réclamation visée par la présente formule.	
	Je suis a	u courant de toutes les circonstances entour rice était, à la date de la faillite, soit le 25 avr	ant la réclamation visée par la présente formule. il 2025, endettée envers le créancier et l'est toujours,	pour la somme de
	Je suis a La débiti	u courant de toutes les circonstances entour rice était, à la date de la faillite, soit le 25 avr <u>\$</u> , comme l'indique l'é	ant la réclamation visée par la présente formule.	. pour la somme de elle) ci-annexé et désigné
	Je suis a La débit « Annex	u courant de toutes les circonstances entour rice était, à la date de la faillite, soit le 25 avr \$, comme l'indique l'é e A », après déduction du montant de toute	ant la réclamation visée par la présente formule. il 2025, endettée envers le créancier et l'est toujours, tat de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solenne	pour la somme de elle) ci-annexé et désigné (L'état de compte ou l'affidavit
l.	Je suis a La débiti « Annex ou la dé	u courant de toutes les circonstances entour rice était, à la date de la faillite, soit le 25 avr \$, comme l'indique l'é e A », après déduction du montant de toute	ant la réclamation visée par la présente formule. il 2025, endettée envers le créancier et l'est toujours, tat de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solenne créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. on des pièces justificatives ou de toute autre preuve	pour la somme de elle) ci-annexé et désigné (L'état de compte ou l'affidavit
l.	Je suis a La débiti « Annex ou la dé (Cochez	u courant de toutes les circonstances entour rice était, à la date de la faillite, soit le 25 avr \$, comme l'indique l'é e A », après déduction du montant de toute claration solennelle annexée doit faire menti la case qui s'applique et remplissez les partie	ant la réclamation visée par la présente formule. il 2025, endettée envers le créancier et l'est toujours, tat de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solenne créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. on des pièces justificatives ou de toute autre preuve es requises)	. pour la somme de elle) ci-annexé et désigné (L'état de compte ou l'affidavit à l'appui de la réclamation.)
	Je suis a La débiti « Annex ou la dé	u courant de toutes les circonstances entour rice était, à la date de la faillite, soit le 25 avr \$, comme l'indique l'é e A », après déduction du montant de toute claration solennelle annexée doit faire menti la case qui s'applique et remplissez les partie RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTA (Autre qu'une réclamation d'un client visé	ant la réclamation visée par la présente formule. il 2025, endettée envers le créancier et l'est toujours, tat de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solenne créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. on des pièces justificatives ou de toute autre preuve es requises) ANT DE	pour la somme de elle) ci-annexé et désigné (L'état de compte ou l'affidavit à l'appui de la réclamation.) \$.
l.	Je suis a La débiti « Annex ou la dé (Cochez	u courant de toutes les circonstances entour rice était, à la date de la faillite, soit le 25 avr \$, comme l'indique l'é e A », après déduction du montant de toute claration solennelle annexée doit faire menti la case qui s'applique et remplissez les partie RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTA (Autre qu'une réclamation d'un client visé En ce qui concerne cette créance, je ne déf	ant la réclamation visée par la présente formule. il 2025, endettée envers le créancier et l'est toujours, tat de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solenne créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. on des pièces justificatives ou de toute autre preuve es requises) ANT DE	pour la somme de elle) ci-annexé et désigné (L'état de compte ou l'affidavit à l'appui de la réclamation.) \$. (Cochez ce qui s'applique)
3.	Je suis a La débiti « Annex ou la dé (Cochez	u courant de toutes les circonstances entour rice était, à la date de la faillite, soit le 25 avr \$, comme l'indique l'é e A », après déduction du montant de toute claration solennelle annexée doit faire menti la case qui s'applique et remplissez les partie RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTA (Autre qu'une réclamation d'un client visé En ce qui concerne cette créance, je ne dét () Pour le montant de	ant la réclamation visée par la présente formule. il 2025, endettée envers le créancier et l'est toujours, tat de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solenne créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. on des pièces justificatives ou de toute autre preuve es requises) INT DE	pour la somme de elle) ci-annexé et désigné (L'état de compte ou l'affidavit à l'appui de la réclamation.) \$. (Cochez ce qui s'applique) en vertu de l'article 136 de la Lo
l.	Je suis a La débiti « Annex ou la dé (Cochez	u courant de toutes les circonstances entour rice était, à la date de la faillite, soit le 25 avr \$, comme l'indique l'é e A », après déduction du montant de toute claration solennelle annexée doit faire menti la case qui s'applique et remplissez les partie RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTA (Autre qu'une réclamation d'un client visé En ce qui concerne cette créance, je ne dét () Pour le montant de sur la faillite et l'insolvabilité. (Indiquez	ant la réclamation visée par la présente formule. il 2025, endettée envers le créancier et l'est toujours, tat de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solenne créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. on des pièces justificatives ou de toute autre preuve es requises) ANT DE	pour la somme de elle) ci-annexé et désigné (L'état de compte ou l'affidavit à l'appui de la réclamation.) \$. (Cochez ce qui s'applique) en vertu de l'article 136 de la Lo de la réclamation prioritaire.).
	Je suis a La débiti « Annex ou la dé (Cochez () A.	u courant de toutes les circonstances entour rice était, à la date de la faillite, soit le 25 avr \$, comme l'indique l'é e A », après déduction du montant de toute claration solennelle annexée doit faire menti la case qui s'applique et remplissez les partie RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTA (Autre qu'une réclamation d'un client visé En ce qui concerne cette créance, je ne dét () Pour le montant de sur la faillite et l'insolvabilité. (Indiquez () Pour le montant de	ant la réclamation visée par la présente formule. il 2025, endettée envers le créancier et l'est toujours, tat de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solenne créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. on des pièces justificatives ou de toute autre preuve es requises) ANT DE	pour la somme de elle) ci-annexé et désigné (L'état de compte ou l'affidavit à l'appui de la réclamation.) \$. (Cochez ce qui s'applique) en vertu de l'article 136 de la Lo de la réclamation prioritaire.).
l.	Je suis a La débiti « Annex ou la dé (Cochez	u courant de toutes les circonstances entour rice était, à la date de la faillite, soit le 25 avr \$, comme l'indique l'é e A », après déduction du montant de toute claration solennelle annexée doit faire menti la case qui s'applique et remplissez les partie RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTA (Autre qu'une réclamation d'un client visé En ce qui concerne cette créance, je ne déf () Pour le montant de sur la faillite et l'insolvabilité. (Indiquez () Pour le montant de	ant la réclamation visée par la présente formule. il 2025, endettée envers le créancier et l'est toujours, tat de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solenne créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. on des pièces justificatives ou de toute autre preuve es requises) ANT DE	pour la somme de elle) ci-annexé et désigné (L'état de compte ou l'affidavit à l'appui de la réclamation.) \$. (Cochez ce qui s'applique) en vertu de l'article 136 de la Lo de la réclamation prioritaire.). pritaire. \$.
3.	Je suis a La débiti « Annex ou la dé (Cochez () A.	u courant de toutes les circonstances entour rice était, à la date de la faillite, soit le 25 avr \$, comme l'indique l'é e A », après déduction du montant de toute claration solennelle annexée doit faire menti la case qui s'applique et remplissez les partie RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTA (Autre qu'une réclamation d'un client visé En ce qui concerne cette créance, je ne déf () Pour le montant de sur la faillite et l'insolvabilité. (Indiquez () Pour le montant de	ant la réclamation visée par la présente formule. il 2025, endettée envers le créancier et l'est toujours, tat de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solenne créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. on des pièces justificatives ou de toute autre preuve es requises) INT DE	pour la somme de elle) ci-annexé et désigné (L'état de compte ou l'affidavit à l'appui de la réclamation.) \$. (Cochez ce qui s'applique) en vertu de l'article 136 de la Lo de la réclamation prioritaire.). pritaire. \$.
	Je suis a La débiti « Annex ou la dé (Cochez () A.	u courant de toutes les circonstances entour rice était, à la date de la faillite, soit le 25 avr \$, comme l'indique l'é e A », après déduction du montant de toute claration solennelle annexée doit faire menti la case qui s'applique et remplissez les partie RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTA (Autre qu'une réclamation d'un client visé En ce qui concerne cette créance, je ne déf () Pour le montant de sur la faillite et l'insolvabilité. (Indiquez () Pour le montant de RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA R J'ai une réclamation en vertu du paragraph	ant la réclamation visée par la présente formule. il 2025, endettée envers le créancier et l'est toujours, tat de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solenne créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. on des pièces justificatives ou de toute autre preuve es requises) ANT DE	pour la somme de elle) ci-annexé et désigné (L'état de compte ou l'affidavit à l'appui de la réclamation.) \$. (Cochez ce qui s'applique) en vertu de l'article 136 de la Lo de la réclamation prioritaire.). pritaire. \$.

			ou	(nom du créancie	r qui est une personne	morale)
		(signature et nom du témoin)		(signature du créancier	qui est une personne p	hysique)
FAIT À _			, ce	e jour de	20	·
- 4 - 4					20	
6.	évaluées débitrice précéde	itants suivants constituent les paiements que j'ai r s selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai e sont des « personnes liées » au sens du paragrap nt immédiatement l'ouverture de la faillite, telle c et des opérations sous-évaluées.)	contribu phe 4(2)	ué ou été partie intéressée au cours des t de la Loi ou ont un lien de dépendance, a	rois mois (ou, si le créa au cours des douze moi	ncier et l is)
5.	liée) à la	eur de ma connaissance, je suis lié (ou je ne suis p débitrice selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou je n' ndance avec la débitrice. (Biffez les choix ne corre	'ai pas) (ou le créancier susnommé a) (ou le créan		
	() H.	RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN J'ai un réclamation en tant que client en conformentionnés ci-après : (Donnez tous les détails d	mité ave	c l'article 262 de la Loi pour les capitaux i	nets, dont les détails so	
		J'ai un réclamation en vertu du paragraphe 50(1 de la réclamation, y compris les calculs s'y rappo	13) de la ortant.)	Loi, dont les détails sont mentionnés ci-a	près : (Donnez tous les	
	() G.	RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS (À compléter lorsque la proposition vise une tra				<u></u> \$.
	()	RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉ () J'ai un réclamation en vertu du paragraphe a () J'ai un réclamation en vertu du paragraphe a	81.5) de 81.6 de l	la Loi (faillite) au montant de a Loi (séquestre) au montant de	\$. \$.	• •
	() F.					- _\$.
		() J'ai un réclamation en vertu du paragraphe () J'ai un réclamation en vertu du paragraphe (81.3(8) c	de la Loi (faillite) au montant de	<u> </u>	\$.
	() E.	RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE	· ·			\$.
		(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et		a Loi pour la somme impayée de us de livraison).	<u> </u>	

AVERTISSEMENTS: Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle est fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



FTI Consulting Canada Inc. 1000, Sherbrooke Ouest Bureau 915 Montréal QC H3A 3G4 Canada

Tél.: 514.446.5093 www.fticonsulting.com

PROCURATION GÉNÉRALE

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE : 9431-0091 QUÉBEC INC., débitrice

Je (ou nous),	[nom du créancier d	[nom du créancier ou du représentant], de					
créancier dans l'affaire susmer	ntionnée, nomme				de		
sauf la réception de dividende place.	s, celui-ci étant habilité à nommer un autre fo	ndé de po			ds dans l'affaire susmentionnée un autre fondé de pouvoir à sa		
FAIT À		, ce	e jour de		20		
	(signature et nom du témoin)	-	(signa	ture du créancier qui e	est une personne physique)		
		ou -		(nom du créancier qu	i est une personne morale)		
	(signature et nom du témoin)	-	(signa	ature, nom et poste ou	ı fonction du représentant)		



CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENT EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

- La preuve de réclamation doit être signée par la personne qui la complète.
- La signature du réclamant doit être attesté par un témoin.
- Indiquer l'adresse complète où tout avis et correspondances doivent être expédiés.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le créancier doit fournir la raison sociale complète de la société ou de l'entreprise.
- Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.

PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

• Un relevé de compte détaillé ainsi que les factures s'y rapportant doivent accompagner la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 4 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

• Les créanciers doivent compléter ce paragraphe en fonction de la nature de leur réclamation.

PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

• Le réclamant doit indiquer s'il est ou n'est pas lié au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Encercler, souligner ou biffer les mots « sont » ou « ne sont » selon le cas.

PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit fournir une liste détaillée identifiée « B » de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit :
 - Au cours des trois mois précédent la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
 - Au cours des douze mois précédent la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.



District of:	Quebec		1.2
Division No.	01 - Montreal		Х
Court No.			
Estate No.			
		Form 78	

Original Amended

Statement of Affairs (Corporate Bankruptcy) (Subsection 49(2) and Paragraph 158(d) of the Act / subsections 50(2) and 62(1) of the Act)

> In the Matter of the Bankruptcy of 9431-0091 Quebec Inc. of the city of Pointe-Claire in the Province of Quebec

To the bankrupt:

You are required to carefully and accurately complete this form and the applicable attachments showing the state of your affairs on the date of the bankruptcy, on the 24th day of April 2025. When

completed, this form and the applic corporation, or by yourself, in other cases.		tute the Statement	of Affairs and must be verified by oath	or solemn declaration by a duly	authorized directo	or, if the bankrupt is
Give reasons for the bankrupt's/debtor's fi Negative market conditions; Lack of Working Capital/Funding; Overhead Increasing; Faulty Accounting; Provide relevant details:	inancial difficulty (Select all that Foreign Exchange Fluct Competition; Faulty Infrastructure or t Tax Liabilities;	uations;	ills): Economic Downtum; Legislated or Regulatory Restrictions; Unsuccessful Marketing Initiatives; Labour;	x Poor Financial Performance: Natural Disaster; Personal Issues; Other (Please specify).	Legal Matters (Increased Cosi Poor Manager	t of Doing Business;
	ASSETS stated and estimated by bankrupt/de	blor)		LIAE (totals from the list of liabilities as st	BILITIES lated and estimated by b	eankrupt/debtor)
1. Cash on hand		0.00	1. \$	ecured creditors		0.00
2. Deposits in financial institutions		0.00	2. P	referred creditors, securities, and prioritie	es.	0.00
3. Accounts receivable and other receivable			3. U	insecured creditors		1,751,291.82
Total amount Estimated realizable value 4. Inventory	0.00	0.00		ontingent, trust claims or other liabilities or over the contract of the contr	estimated to	0.00
5. Trade fixtures, etc.		0.00	To	tal liabilities		1,751,291.82
6. Livestock		0.00				
7. Machinery and equipment		0.00	Su	rplus		1,751,291.82
8. Real property or immovables		0.00				
9. Furniture 10. Intangible assets (intellectual properti cryptocurrencies, digital tokens, etc.)	es, licences, —	0.00				
11. Vehicles		0.00				
12. Securities (shares, bonds, debenture)13. Other property	s, etc.)	0.00				
Total of lines 1 to 13		0.00				•
If bankrupt is a corporation, add: Amount of subscribed capital Amount paid on capital	0.00					
Balance subscribed and unpaid Estimated to produce	0.00	0.00				
Total assets	=	0.00				
Deficiency	سعه	-1,751,291.82				
Total value of assets located outside Canada included in lines 1 to 13	_	0.00				

List of Assets

Arrange by Nature of asset and number consecutively

No.	Nature of	Address/Location	Asset located	Details	Percentage of	Total value of	Estimated	Equity or	Placeholder
1	asset 1		outside		bankrupt's/deblor'	the	realizable	Surplus	(values on this
			Canada		s interest	bankrupt's/debt	value		line are for
						or's interest			notification
501	Other personal property	n/a		Other - Other	100.00	1.00	0.00	1,00	
					Total	1,00	0.00		

Choose one option for each item: Cash on hand; Deposits in financial institutions; Accounts receivable and other receivables; Inventory; Trade fixtures, etc.; Livestock; Machinery and equipment; Residential rental property; Commercial building; Industrial building; Land; Immovable industrial equipment; Other real property; Furniture; Intangible assets (intellectual properties, licences, cryptocurrencies, digital tokens, etc.); Vehicles; Securities (shares, bonds, debentures, etc.); Bills of exchange, promissory note, etc.; Tax refunds; Other personal property.

List of Liabilities

No.	Name of	Address		Details	Date			Amount of Claim			Asset	Ground for		Place-
***************************************	creditor or claimant		liability ²		given/ incurred	Unsecured	Secured	Preferred/P riorities	Contingent, trust claims or other liabifities	Total amount of claim	securing the liability	the right to a priority ³	surplus or (deficit) from security	noider (values on this line are for notifica tion only)
			0-11			4.000.00	0.00	0.00	0.00	1,000.00			-1,000.00	
ľ			Bank Loans except real			1,000.00	0.00	0.00	0.00	1,000.00			-1,000.00	
			property											
			mortgage											
}		5E7 1195	Bank Loans		ŀ	1,748,291.82	0.00	0.00	0.00	1,748,291.82		ļ	-1,748,291.82	
ſ			except real			, ,, ,								
		Lavigerie,	property											
		bureau 060 Québec	mortgage					:						
		QC G1V												
		4N3												_
3	Mitsubishi	1155 Boul.	Bank Loans			1,000.00	0.00	0.00	0.00	1,000.00			-1,000,0	이 🛛
	HC Capital	René-Léve	except real											
	Canada inc.	sque Ouest, 28e	property mortgage											
	110.	ėtage	morigage											1
		Montréal												
		QC H3B												
la la	Private	21.2 95	Bank Loans			1,000,00	0.00	0,00	0.00	1,000.00			-1,000.0	$ \Box $
ſ	Debt	Wellington	except real			1,000.00	0.00			.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			[
	Partners	Street	property											
	Senior		mortgage											
	Opportuniti	1450												
	es Fund LP	Toronto												
		ON M5J 2N7												
	L	15147	<u> </u>		Total	1,751,291,82	0.00	0.00	0,00	1,751,291,82		.1		1

² Choose one option for each item: Accounts payable; Owed rent; Owed wages: Severance pay; Corporate taxes; Sales taxes; Employee source deductions; Litigation/legal costs and awards; Subordinated debenture; Bills of exchange; Promissory notes; Lien notes; Mortgages or hypothec on real or immovable property; Chattel mortgages or movable hypothec; General Security Agreement; Intercompany loans; Bank loans (except real property mortgage); Finance company loans; Shareholder loans; Shares and subscribed capital; Other claim or liability.

	24-Apr-2025
Martin Franco	Date

Form 78 (2023-12)

Page 2

³ Choose one option for each item with a preferred or priority amount: Unpaid supplier; Farmer, fisherman or aquaculturist; Owed wages; Unpaid amount regarding pension plan; Municipal taxes; Rent; Customer of a bankrupt securities firm; Deemed trust in favour of the Crown; Priming charges and interim financing; Environmental liabilities; Other.

I, Martin Franco, of the city of Montreal in the Province of Quebec, do swear (or solemnly declare) that this statement and the attached lists are, to the best of my knowledge, a full, true and complete statement of the affairs of the Corporation on the 24th day of April 2025 and fully disclose all property of every description that is in my possession or that may devolve on me in accordance with the Act.

SWORN (or SOLEMNLY DECLARED) before me at the city of Montreal in the Province of Quebec, on this 24th day of April 2025.

Martin Franco



Court No. File No. In the Matter of the Bankruptcy of 9431-0091 Quebec Inc. of the city of Pointe-Claire in the Province of Quebec Form 78 (8R22) Statement of affairs (Business bankruptcy) FTI Consulting Canada Inc. - Licensed Insolvency Trustee

> 1000 Sherbrooke Ouest, Bureau 915 Montréal QC H3A 3G4

Phone: (514) 446-5093 Fax: (514) 656-0285